

Compte rendu chronologique de la réunion d'information du 7 novembre à Laurière

Ouverture de la réunion par Jean-Claude Boulesteix, journaliste animateur qui présente les différents partenaires organisateurs.

Annie Jacquemain présidente de Nature et Patrimoine explique les raisons qui ont motivé cette action :
installation de la porcherie au dessus du lac du Pont à l'Age,
opposition au type de porcherie sur caillebotis (référence faite aux problèmes des porcheries en Bretagne - production intensive qui génère des excès d'azote, allant à l'encontre de ce que peut supporter la terre),
une réflexion largement ouverte au sein des associations,
la décision d'un premier débat public.

Elle précise que des représentants des associations N&P et ASLPAA ont rencontré monsieur et madame Lebon porteurs du projet, donc il n'y a pas de coupure avec les agriculteurs.

Jean Jacques Rabache de Limousin Nature Environnement représente les associations adhérentes à LNE (dont N&P et ASLPAA ...). Il précise que :

aujourd'hui c'est d'un cas d'école qui va être débattu et non d'une porcherie en particulier . C'est en quelque sorte une friction entre ce que notre société veut et ce qu'elle autorise .
au cours du débat il abordera plusieurs thèmes, manger, produire, vivre sur un territoire .

Présentation par Gérard Fourgeaud de la projection des données sur l'implantation de la porcherie sur le site de Frais Marais.

La parole est à la salle, avec des interventions des représentants :

de l'ADEV (Association de Défense de l'Eau et des Vallées) sur les épandages de lisier et les différentes solutions pour le traiter .

d'un représentant de Natura 2000

de plusieurs personnes qui ne souhaitent pas que le Limousin se retrouve avec une pollution du sol et de l'eau comme en Bretagne.

des infos sont apportées sur la réglementation précise en matière d'épandage sur des terres louées

M.Dusservais agriculteur fait un compte rendu de la rencontre avec M et Mme Lebon porteurs du projet , il précise leur volonté de respecter toutes les normes environnementales en vigueur.

Antoine Gatet pour l'Association Sources et Rivières du Limousin explique la procédure de l'enquête publique pour la création d'une porcherie et l'importance de son impact global. Les objectifs de l'enquête publique sont :

- 1 - informer le public,
- 2 - envisager les conséquences,
- 3 - faire des propositions pour compenser les impacts.

Pour A.Gatet, une discussion sur un projet déjà déposé est préférable, cependant celle de ce soir sur le principe a son importance . L'étude d'impact du projet sur le site sera soumise au public dès l'ouverture de l'enquête publique . Il faudra alors étudier les mesures mises en œuvre pour supprimer ces impacts .Les associations ont la possibilité de demander une réunion publique avec le commissaire enquêteur et le porteur de projet . A la clôture de l'enquête le commissaire enquêteur émet un avis sur le dossier ,puis le préfet délivre un arrêté d'autorisation dans des conditions précises.

Pour Sources et Rivières la question primordiale est : est - ce que cette porcherie peut être implantée là ? Sa taille est elle compatible avec le site ?

Intervention des représentants des Amis de la Terre qui pensent qu'il faut tirer des conséquences pour l'avenir du contre exemple breton, et sont contre l'élevage intensif sur caillebotis.

A.Gatet déclare que l'on peut voir arriver très vite la pollution sur notre région, l'eau de surface risque de ne plus pouvoir être bue.

J.J.Rabache élargit l'info en projetant un document «*Partout ou la nature a besoin de nous*» montrant qu'on ne peut s'exonérer de ce qui se passe ailleurs sur la planète , ou comment nourrir les hommes en respectant l'environnement ? En tenant compte de la notion HVE (Haute Valeur Environnementale), il faut produire un peu de tout partout

A.Gatet conseille à tous de voir un film documentaire «Notre pain quotidien».

Rendez vous pour une réunion après parution du dossier d'enquête publique.